

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

MODIFICATION D'UNE

SOCIÉTÉ 19/06/2018

		Constituez en ligne votre dossier puis nous l'envoyer par courrier:	http://www.cfenet.cci.fr/
		OU	
NBRE		DOCUMENTS A FOURNIR - merci d'apporter les photocopies nécessaires	
		Pour tout dossier si non déposé à la création, déclaration des bénéficiaires effectifs :	https://www.infogreffe.fr/rbe
<u>CHANGEMENT DE DIRIGEANT</u>	1	Imprimé M3 SARL ou M3 SA : Télécharger en recherchant "M3 SA modernisation gouv.fr" ou SARL "Notice M3 SA modernisation gouv" / "notice M3 SARL modernisation gouv"	
	1	Exemplaire du PV d'assemblée certifié conforme par le dirigeant en ORIGINAL.	
	1	Copie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité OU copie du passeport en cours de validité OU copie du livret de famille OU extrait d'acte de naissance.	
	1	Titre de séjour en cours de validité et à jour de l'adresse personnelle.	
	1	Attestation sur l'honneur de non-condamnation mentionnant la filiation et signée en original.	
	1	Copie du journal d'annonces légales OU l'attestation de parution avec le texte ET la date de parution ET le nom du journal.	
	1	Copie de la pièce d'activité réglementée. https://www.afacreation.fr/aid316/activites-reglementees.html	
	1	SARL : Imprimé TNS si gérance / collège de gérance majoritaire. Lien URL : Télécharger la dernière version en recherchant "TNS modernisation gouv" / "notice TNS modernisation gouv"	
	1	Pouvoir signé en original si ce n'est pas le représentant légal de l'entreprise qui accomplit les formalités. A l'exception des notaires.	
		Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce	195,38 €
		Ou si le représentant légal est à la fois associé unique	79,38 €
<u>MODIFICATION D'ÉTAT CIVIL</u>		Ajout ou suppression du nom d'usage à la suite d'un mariage / divorce. Imprimé M3 voir ci-dessus.	
	1	Copie d'un justificatif d'état-civil avec nom à jour.	
		Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce	181,94 €
		Ou si le représentant légal est à la fois associé unique	65,94 €
<u>MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL</u>	1	Imprimé M2: Télécharger la dernière version "M2 modernisation gouv" / "notice M2 modernisation gouv"	
	1	Copie de l'assemblée générale extraordinaire constatant la réalisation de l'augmentation de capital, certifiée conforme EN ORIGINAL par le représentant légal, et enregistrée au centre des impôts.	
	1	Copie de la décision d'augmenter le capital, si celle-ci a fait l'objet d'une délibération distincte et n'a pas été déposée au greffe.	
	1	Exemplaire de statuts à jour certifié conforme EN ORIGINAL par le dirigeant.	
	1	Attestation de dépôt de fonds : copie (ou originale pour les SA et les SAS). OU Copie du récépissé du dépôt du rapport du commissaire aux apports.	
	1	Copie du journal d'annonces légales publiant la location-gérance OU l'attestation de parution avec le texte ET la date de parution ET le nom du journal.	
	1	Pouvoir signé en original si ce n'est pas le représentant légal de l'entreprise qui accomplit les formalités. A l'exception des notaires.	
		Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :	195,38 €
<u>CESSIONS DE PARTS SOCIALES / ACTIONS</u>	1	Exemplaire original ou copie de l'acte de cession de parts sociales, certifié conforme EN ORIGINAL par le cédant et le cessionnaire, enregistré au centre des impôts.	
Simultanées à une autre modification	1	Exemplaire de l'assemblée générale extraordinaire de modification de la répartition des parts sociales, certifié conforme EN ORIGINAL par le représentant légal.	
	1	Exemplaire de statuts à jour certifié conforme EN ORIGINAL par le dirigeant.	
	1	Pouvoir signé en original si ce n'est pas le représentant légal de l'entreprise qui accomplit les formalités. A l'exception des notaires.	
		Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce : tarif de la modification associée.	
Sans formalité concomitante		Dépôt direct au greffe du tribunal avec un paiement de :	15,44 €

PRISE D'ACTIVITE

- 1 Imprimé M2: [Télécharger la dernière version "M2 modernisation gouv" / "notice M2 modernisation gouv"](#)
- 1 Copie de la pièce d'activité réglementée. <https://www.afecreation.fr/pld316/activites-reglementees.html>
- 1 Pouvoir signé en original si ce n'est pas le représentant légal de l'entreprise qui accomplit les formalités. A l'exception des notaires.

ACHAT D'UN FONDS DE COMMERCE

- 1 Copie de l'acte d'achat enregistré au centre des impôts du lieu de situation du fonds de commerce.
- 1 Copie du journal d'annonces légales publiant la vente OU l'attestation de parution avec le texte ET la date de parution ET le nom du journal.

LOCATION-GÉRANCE

- 1 Copie du contrat de location-gérance.
- 1 Copie du journal d'annonces légales publiant la location-gérance OU l'attestation de parution avec le texte ET la date de parution ET le nom du journal.

Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

création	location-gérance / gérance mandat	Achat/Apport
181,04 €	183,86 €	210,86 €
Ou si le représentant légal est à la fois associé/actionnaire unique, tarif création uniquement :		
65,04 €		

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL ET DE L'ACTIVITÉ

Activité et objet

- 1 Imprimé M2: [Télécharger la dernière version "M2 modernisation gouv" / "notice M2 modernisation gouv"](#)
- 1 Exemple de statuts mis à jour et certifié conforme par le dirigeant en ORIGINAL.
- 1 Journal d'annonces légales OU attestation de parution avec le nom du journal, ET la date de parution ET le texte de l'annonce.
- 1 Exemple de PV d'assemblée certifié conforme par le dirigeant en ORIGINAL.
- 1 Copie de la pièce d'activité réglementée. <https://www.afecreation.fr/pld316/activites-reglementees.html>

Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce	195,38 €
Ou si le représentant légal est à la fois associé unique	79,38 €

Activité seule

- 1 Copie de la pièce d'activité réglementée. <https://www.afecreation.fr/pld316/activites-reglementees.html>
- 1 Si achat de fonds ou location-gérance, voir pièces de la prise d'activité ci-dessus.

Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce	181,84 €
Si achat de fonds ou location-gérance, voir pièces de la prise d'activité ci-dessus.	

Objet seul

Dépôt direct au greffe du tribunal avec un paiement de :	15,44 €
--	---------

DANS TOUS LES CAS

- 1 Pouvoir signé en original si ce n'est pas le représentant légal de l'entreprise qui accomplit les formalités. A l'exception des notaires.

MODIFICATION**DE LA DENOMINATION****SOCIALE**

- 1 Imprimé M2: [Télécharger la dernière version "M2 modernisation gouv" / "notice M2 modernisation gouv"](#)
- 1 Copie de l'assemblée générale extraordinaire constatant le changement de dénomination certifiée conforme EN ORIGINAL par le représentant légal, et enregistrée au centre des impôts.
- 1 Exemple de statuts à jour certifié conforme EN ORIGINAL par le dirigeant.
- 1 Copie du journal d'annonces légales publiant la location-gérance OU l'attestation de parution avec le texte ET la date de parution ET le nom du journal.
- 1 Pouvoir signé en original si ce n'est pas le représentant légal de l'entreprise qui accomplit les formalités. A l'exception des notaires.

Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce	195,38 €
Ou si le représentant légal est à la fois associé unique	79,38 €

INFORMATIONS

Service formalités ouvert de 9 à 12h et de 14 à 16h Réception sur rendez-vous dans le cadre de la prestation d'accompagnement de 72 € TTC

Stéphane PITERS

Tél. 05 49 60 98 69

Christine MARECHAUX

Tél. 05 49 60 98 26

Eve CASSIER

Tél. 05 49 60 98 21

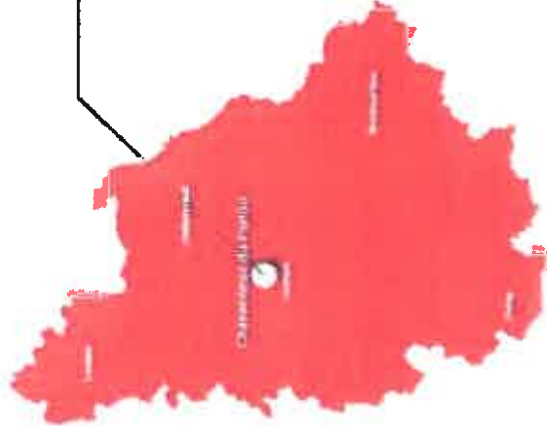
cfeciv@poitiers.cci.fr

- Notre site internet :

www.poitiers.cci.fr

Une question, un conseil ?

A tout moment, vous pouvez contacter votre CFE par mail ou par téléphone



CFE de la CCI Vienne

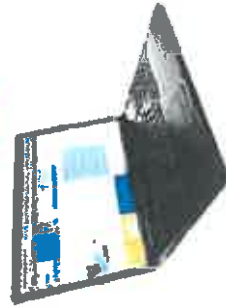
Chemin de Commerce et d'Industrie
Téléport 1 - 7 avenue du Tour de France
CS 50146 - Chasseneuil
86961 Futuroscope cedex
Tél. 05 49 99 89 89 / 05 49 99 89 21

Conseil et dépôt des documents

Stéphane Elern
Responsable du CFE
steph@poitiers.cci.fr
Eve Cassier
Assistante du Responsable
ecassier@poitiers.cci.fr

Nous vous informons que CFE
est uniquement un prestataire
de lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

CFE unique pour la Vienne
à Chasseneuil et à Poitiers



www.cci.vienne.fr



Siège CCI Vienne
Téléport 1 - 7 avenue du Tour de France
CS 50146 - Chasseneuil - 86961 Futuroscope cedex
Tél : +33 (0)5 49 99 89 89
Fax : +33 (0)5 49 41 66 72
info@poitiers.cci.fr - www.poitiers.cci.fr



Votre Centre de Formalités des Entreprises



CFE avec votre CCI

Photo : composites - juillet 2010

Vos formalités d'entreprise

avec le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de votre CCI



Vous réalisez seul votre dossier

Au CFE de la CCI, vous réalisez, en un même lieu, vos formalités fiscales et sociales liées à la création, aux transformations successives et à la cessation de votre entreprise ou d'un de vos établissements

Prestation du CFE sans assistance

fruits pris en charge par la CCI

- Nous vous remettons la liste des pièces justificatives à fournir, les formulaires à remplir, le tarif greffe.
- Vous nous déposez le dossier dûment complété et signé.
- Nous vous adressons, dans les 24 h, un récépissé de dépôt complet ou incomplet selon l'état de votre dossier.
- Nous transmettons votre dossier complet aux organismes concernés.

Vous pouvez aussi réaliser vos formalités sur www.cfevnet.cci.fr, site Internet du CFE des Chambres de Commerce et d'Industrie

Vous optez pour l'assistance d'un conseiller formalités de votre CCI

Un accompagnement individualisé et privilégié

Un rendez-vous personnalisé en face à face et de qualité

1. Nous faisons un diagnostic précis de votre situation.
2. Nous prenons en charge votre déclaration.
3. Nous analysons votre formalité et effectuons un contrôle de cohérence et de conformité des pièces justificatives déposées et des informations déclarées.
4. Nous traçons votre dossier et nous vous informons par téléphone, par mail ou par courrier de tout élément manquant.
5. Nous remettons un récépissé de dépôt complet portant, le cas échéant, votre n° SIREN.
6. Nous transmettons votre dossier complet aux organismes concernés.
7. Le conseiller formalités recontacte votre interlocuteur privilégié à tout moment du traitement de la formalité et assure un suivi en cas de difficulté.



Le prix de cette prestation ne comprend pas les éventuels frais dus au Greffe

Le CFE est partie de plus proches de la CCI
 Ce qui vous évite les formalités liées à l'Entreprise (formalités et cotisations de la CCI), les cotisations d'assurance et les cotisations de vos salariés

Le CFE vous aide à accomplir vos formalités mais ne peut en aucun cas garantir la recevabilité finale du dossier
 Cette recevabilité ne peut être acquiescée que par les organismes destinataires

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON CONDAMNATION

**DECLARATION SOUSCRITE EN CONFORMITE
AVEC L'ARTICLE 17 DE L'ARRETE DU 24 SEPT. 1984**

NOM
(Nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

Prénom(s)

Né(e) le

Fils-Fille de Mr

et de Mme
(Nom de jeune fille)

Déclare sur l'honneur, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 24 Septembre 1984, pris à la suite du décret n° 84-406 du 30 Mai 1984, relatif au Registre du Commerce et des Sociétés, n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction civile ou administrative, de nature à m'interdire de gérer, administrer ou diriger une personne morale ou d'exercer une activité commerciale.

Fait à

Le

Signature du déclarant

Rappel de l'ordonnance n° 58-1352 du 27 décembre 1958, réprimant certaines infractions en matière de Registre du Commerce (Journal Officiel du 29 décembre 1958).

ARTICLE 2 : Quiconque donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes en vue d'une immatriculation, d'une radiation ou d'une mention complémentaire ou rectificative au Registre du Commerce et des Sociétés, est puni d'une amende de 4500 euro et d'un emprisonnement de 8 mois.

JOURNAUX HABILITES A PUBLIER

LES ANNONCES LEGALES

DANS LA VIENNE

2017

QUOTIDIENS

LA NOUVELLE REPUBLIQUE DU CENTRE OUEST	232 avenue de GRAMMONT 37048 TOURS CEDEX 1 02 47 31 70 00	http://www.nr-legales.com/
		aof.poitiers@nr-communication.fr
CENTRE PRESSE	1 ter rue du MOULIN A VENT BP 10119 86000 POITIERS 05 49 55 55 70	http://www.centre-presse.fr/
		aof.poitiers@nr-communication.fr

HEBDOMADAIRES

LA NOUVELLE REPUBLIQUE EDITION DU DIMANCHE	232 avenue de GRAMMONT 37048 TOURS CEDEX 1 02 47 31 70 00	http://www.nr-legales.com/
		aof.poitiers@nr-communication.fr
LE COURRIER FRANCAIS	1 rue du Docteur Jean VINCENT BP 20238 33028 BORDEAUX CEDEX 05 56 44 72 24	http://www.courrier-francais.com/al.aspx
		annonces.legales@alcregie.com
LA VIENNE RURALE	2133 route de CHAUVIGNY 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR 05 49 52 33 77	http://vienn-rurale.reussir.fr/public/index.php?a=contact domisa.vienne.rurale@wanadoo.fr

L'HEBDOMADAIRE habilité pour le seul arrondissement de MONTMORILLON est :

LE JOURNAL DE CIVRAY ET DU SUD VIENNE	5 impasse du MOULIN 86700 PAYRE 05 49 29 40 07	http://www.lejournaldecivray.fr/publication-de-vos-annonces-legales-et-judiciaires-et-appels-doffre-partout-en-france/
		laconcorde.79@wanadoo.fr

LISTE DES ORGANISMES CONVENTIONNÉS

S'il est déterminé que votre prise en charge relève de la Sécurité Sociale pour les Indépendants, vous serez affilié(e) à l'organisme conventionné de votre choix (article R613-23 du Code de la Sécurité Sociale), figurant dans la liste ci-dessous pour la circonscription territoriale de Poitou-Charentes. A défaut de choix, un organisme vous sera attribué d'office (article R 613-25 du Code de la Sécurité Sociale).

CET ORGANISME SERA CHARGÉ DU REMBOURSEMENT DE VOS FRAIS DE MALADIE.

CODE SIGLE	DÉNOMINATION ET ADRESSE	BUREAUX ANNEXES
ORGANISMES RÉGIS PAR LE CODE DE LA MUTUALITÉ		
03 041 2700 HARMONIE MUTUELLE	HARMONIE MUTUELLE Régime Obligatoire TSA 60020 85927 LA ROCHE SUR YON Cedex TÉL : 0 980 980 049 FAX : 02.51.44.29.49	<ul style="list-style-type: none"> • 24 ter, rue Saint Yon 17000 LA ROCHELLE <i>Tél. : 05.46.42.17.20</i> • 23, boulevard de Blossac 86100 CHATELLERAULT <i>Tél. : 05.49.21.28.35</i> • 61, place du Marché 86300 CHAUVIGNY <i>Tél. : 05.49.61.25.36</i> • 21, rue du petit Bonneveau 86000 POITIERS <i>Tél. : 05.49.60.55.15</i>
03 041 3200 UNION RMPI	UNION RMPI 5 boulevard de Lattre de Tassigny CS 42901 35029 RENNES Cedex TÉL : 02.99.29.66.00 FAX : 02.99.29.66.28	<ul style="list-style-type: none"> • 1, boulevard Liédot 16014 ANGOULÊME <i>Tél. : 05.45.90.15.50</i> • 33, avenue Victor Hugo 16100 COGNAC <i>Tél. : 05.45.35.66.30</i> • 1, résidence Quai Ouest - rue du D^r Schweitzer 17000 LA ROCHELLE <i>Tél. : 05.46.41.05.39</i> • 58, avenue Gambetta 17100 SAINTES <i>Tél. : 05.46.90.81.65</i>
03 041 5500 UMCAPI	UMCAPI Union Mutualiste pour les Commerçants, Artisans et Professions Indépendantes 45-49 avenue Jean Moulin CS 60000 17034 LA ROCHELLE Cedex 1 TÉL : 0 970 83 32 32 FAX : 05.46.31.13.95	<ul style="list-style-type: none"> • 25, boulevard de Bury 16000 ANGOULÊME <i>Tél. : 05.45.95.92.98</i> • 38, cours National 17100 SAINTES <i>Tél. : 05.46.74.23.54</i> • 1, rue Toufaire 17300 ROCHEFORT SUR MER <i>Tél. : 05.46.99.98.81</i> • 8-10, rue de l'hôtel de Ville 79000 NIORT <i>Tél. : 05.49.77.27.48</i> • 17, rue René Héry 79300 BRESSUIRE <i>Tél. : 05.49.65.31.27</i> • 7, rue Saint Jacques 86100 CHATELLERAULT <i>Tél. : 05.49.02.18.35</i>
ORGANISME RÉGI PAR LE CODE DES ASSURANCES		
03 041 1100 R.A.M.	RÉUNION DES ASSUREURS MALADIE DE POITOU-CHARENTES Zone des Greffières 6 rue Eugène Freyssinet 17140 LAGORD TÉL : 0811.012.012 FAX : 05.46.50.52.73	<ul style="list-style-type: none"> • 146 avenue de la Rochelle - B.P. 88811 79028 NIORT Cédex

SÉCURITÉ
SOCIALE
INDÉPENDANTS

TRAVAILLEURS
INDÉPENDANTS

LE MONDE DU TRAVAIL ÉVOLUE, LA SÉCURITÉ SOCIALE AUSSI

Aujourd'hui, les parcours professionnels sont souvent multiples : **indépendant, salarié ou salarié puis indépendant.**

Pour accompagner ces évolutions, le rattachement des travailleurs indépendants au régime général - l'Assurance Maladie, l'Assurance retraite et l'Urssaf - simplifie la gestion de votre protection sociale.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le RSI (Régime social des indépendants) est supprimé.

Une **période transitoire** de deux ans est prévue afin d'intégrer progressivement la gestion de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants au sein du régime général. Pendant cette période, les **agences de Sécurité sociale pour les indépendants** - anciennes caisses régionales RSI - interviennent pour le compte du régime général auprès des travailleurs indépendants.

Concrètement,
depuis le 1^{er} janvier 2018,
vous contactez :

- votre **agence de Sécurité sociale pour les indépendants**, pour :
 - vos cotisations,
 - votre retraite,
 - et autres services,
- votre **organisme conventionné** pour :
 - votre assurance maladie/maternité.

Rendez-vous sur

www.secu-independants.fr

pour :

- > consulter les coordonnées de votre agence ou organisme conventionné,
- > prendre rendez-vous avec un conseiller,
- > envoyer un courriel à votre agence,
- > effectuer de nombreuses démarches en ligne.





Intercalaire

RESERVE AU CFE U E F K

Imprimer

Scannez

PERSONNE RELEVANT DU REGIME DES TRAVAILLEURS NON SALARIES

1 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DE L'IMPRIME :** M0 SARL, SELARL M0 SNC, Société en commandite M0 Société civile
 M2 M3 M3 SARL, SELARL TNS suite des ayants droits

Déclaration n°

Reçue le

Transmise le

RAPPEL D'IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

2 **DENOMINATION SOCIALE**

Si la déclaration complète un imprimé M2 Agricole ou M3, rappeler le n° unique d'identification

3 **DECLARATION SOCIALE DU DIRIGEANT OU DE L'ASSOCIE**

3 **NOM DE NAISSANCE**

Prénoms _____ Nom d'usage _____

Qualité _____

VOTRE N° DE SECURITE SOCIALE _____ Régime général Agricole Non salarié non agricole Autre Oui Non

ASSURANCE MALADIE - Régime actuel : Régime général Agricole Non salarié non agricole Autre

Choix de l'organisme d'assurance maladie des travailleurs non salariés

Si exercice antérieur d'une activité non salariée, préciser laquelle : _____

Exercice simultané d'une autre activité : oui non

Si oui, serez-vous simultanément : Salarié Salarié agricole Retraité / Pensionné Autre (préciser) _____

Si vous êtes pharmacien, êtes-vous affilié au régime des praticiens auxiliaires médicaux Oui Non

Si vous êtes biologiste, êtes-vous affilié au régime des praticiens auxiliaires médicaux Oui Non

POUR UNE SARL : Pour le conjoint marié passé qui a choisi le statut de collaborateur (gérant associé unique ou gérance majoritaire) ou d'associé (gérance majoritaire)

Indiquer son n° de sécurité sociale _____ Né(e) le _____ à _____ Nationalité _____

Nom d'usage _____ Prénoms _____

POUR UNE SARL DONT LE GERANT EST L'ASSOCIE UNIQUE ET OPTÉ POUR LE REGIME DES MICRO-ENTREPRENEURS

Périodicité du versement des cotisations mensuelle trimestrielle

5 **MINEUR(S) DEMANDANT À BENEFCIER DE L'ASSURANCE MALADIE DU DECLARANT**

Nom de naissance et prénom	N° de Sécurité Sociale obligatoire (à défaut : date, lieu de naissance et sexe)	Lien de parenté	Enfant scolarisé oui non	Nationalité
_____	_____	_____	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____
_____	_____	_____	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____
_____	_____	_____	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____
_____	_____	_____	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____
_____	_____	_____	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	_____

6 **OBSERVATIONS :**

7 **LE DECLARANT Désigné au cadre 3**

LE MANDATAIRE

nom, prénom / dénomination et adresse _____

La présente demande constitue déclaration aux organismes de sécurité sociale.

La déclaration sur l'honneur est définie par la loi. Si vous remplissez délibérément cette déclaration de manière inexacte ou incomplète, vous vous exposez à des poursuites.

Certifie l'exactitude des renseignements donnés

Fait à _____

Le _____

SIGNATURE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses des personnes physiques à ce questionnaire. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données les concernant, auprès des organismes des titulaires de ce formulaire.

POUVOIR

Je soussigné(s)
(NOM et prénom)

demeurant
.....
.....

donne pouvoir à
(NOM et prénom)

demeurant
.....
.....

à l'effet d'effectuer toutes démarches relatives à la formalité auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, de signer tout document ou pièce, et d'une façon générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution de la présente.

Fait à
le 20.....

LE MANDATAIRE
("Accepté" et signature)

LE MANDANT
("Bon pour pouvoir" et signature)